ÉZANVILLE infos
Le journal de votre commune
N° 80
JANVIER 2014





La **MUNICIPALITÉ** vous souhaite une très bonne année

2014

La Ville s'équipe de deux panneaux électroniques

Installés place de la Mairie et place de la Gare, ces nouveaux panneaux permettent une communication dynamique, efficace et une meilleure réactivité face à l'actualité.



Automobilistes, cyclistes ou encore piétons, vous avez certainement déjà remarqué l'installation de ces deux grands panneaux d'information lumineux qui diffusent des messages depuis le mois de décembre.

Réservés uniquement à l'information institutionnelle et associative, ces panneaux offrent la possibilité de diffuser, en temps réel, des informations importantes au niveau local : annoncer les dates et horaires d'une manifestation ou d'un spectacle à venir, signaler un rendez-vous sportif, rappeler une démarche administrative à effectuer ou encore informer, le cas échéant, d'une situation de crise.

D'une consommation électrique minimum du fait de sa technologie LED, ce support de communication s'inscrit dans une démarche éco-responsable. Il permet également de réduire le volume d'impression papier des supports de communication. L'idée est d'optimiser la diffusion de l'information municipale et associative, tout en réalisant des économies !

Simples d'utilisation, les panneaux sont gérés depuis la mairie par le service Communication grâce à une simple connexion internet, ce qui permet une mise en ligne instantanée.

La procédure pour faire paraître une information de la part des associations Ézanvilloises est simple et gratuite. Il suffit de remplir un formulaire, disponible sur le site internet de la ville (*www.ezanville.fr*), 20 jours avant la date de diffusion annonçant l'événement.

Toutefois, il convient de rappeler que la diffusion des messages est soumise à l'autorisation préalable de la municipalité selon une charte (disponible sur le site de la Ville) où sont décrits les éléments et les conditions de la procédure. Il est notamment stipulé qu'aucune publicité, ni informations à caractère religieux, syndical, politique ou privé ne seront acceptées. De même concernant les événements associatifs d'ordre interne tels que les assemblées générales ou les soirées réservées aux membres de l'association.

Les deux panneaux, leur installation et leur maintenance sont pris en charge par la société Védiaud Publicité, gestionnaire du mobilier urbain de la Ville. Seuls les coûts de raccordements électriques ont été financés par la Commune.

ÉDITO

Ézanvilloises, Ézanvillois, Chers amis,

En ce début d'année, permettez-moi comme cela est la tradition, de vous souhaiter à tous une excellente année 2014.

Il faut être optimiste et penser qu'il n'y a pas que les problèmes financiers qui doivent régir notre vie. Nous avons tous des familles, des amis et encore heureusement pour une majorité, un travail. Nous avons là, dans chacun de ces domaines, l'occasion de partager et de donner.

Nous venons de passer une période de fêtes agréable, je l'espère pour tous. La Ville d'Ézanville a voulu donner le ton dès le début du mois de décembre. La Commune a été décorée et a organisé sur la place de la mairie, un marché de Noël.

Ce dernier a accueilli 14 chalets, ce qui est une progression par rapport à l'année précédente. Il restera dans l'avenir à diversifier l'offre, mais nous pouvons déjà remercier ceux qui se sont investis. En premier lieu, l'association des commerçants, l'ADEC'E et sa présidente Mme Pascual. Elle voudra bien transmettre à ses adhérents les remerciements de la municipalité.

Nous tenons aussi à remercier un de nos entrepreneurs locaux, M. Patrice Perez, pour son aide dans l'installation des chalets. Un grand merci aussi aux enseignantes des écoles Albert Camus et Paul Fort qui ont tenu un marché des enfants ainsi qu'une chorale. Nous avons également pu applaudir les enfants du service Jeunesse qui ont présenté une démonstration de zumba et de hip hop.

Enfin, merci aux agents des services techniques sans qui ces 3 jours de marché de Noël n'auraient pu avoir lieu.

Pour tous ces remerciements, je me fais le porte-parole de tous les Ézanvillois.



Alain BOURGEOIS,
Maire d'Ézanville

Ézanville Infos
mensuel d'informations municipales
Hôtel de Ville : 01 39 35 44 80

- **Directeur de la publication :** Alain Bourgeois
- **Rédaction :** Ève Pavesi
- **Conception/Réalisation :** Agence RDVA - 01 34 12 99 00
- **Impression :** STIP - 01 39 91 91 73
- **Dépôt légal :** à parution

DOSSIER

ÉLECTIONS MUNI

Mode d'emploi



Les 23 et 30 mars prochains, les Ézanvillois, tout comme les habitants de 36 683 communes de France, seront appelés aux urnes à l'occasion des élections municipales. Ils éliront leurs conseillers municipaux mais aussi, et pour la première fois, leurs conseillers communautaires.

Qui va-t-on élire ?

Vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints. Résidant dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires. En effet, pour la première fois, en votant pour un candidat aux municipales, l'électeur votera aussi pour la liste intercommunale qu'il propose. Résultat : les premiers des listes élues aux municipales siégeront au sein des intercommunalités.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France (CCOPF).

Créée en 2002, la CCOPF regroupe les communes de Domont, Saint-Brice-sous-Forêt, Bouffémont, Ézanville, Moisselles, Piscop et Attainville, soit plus de 48 000 habitants. Ces 7 communes ont délégué à cette structure intercommunale différentes compétences en vue d'élaborer un projet commun d'aménagement et de développement du territoire et d'en faciliter la gestion locale.

CIPALES 2014



Quel mode de scrutin ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, dont fait partie Ézanville, le mode de scrutin ne change pas par rapport aux autres années.

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste bloquée. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires au suffrage direct par « fléchage ». Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats aux sièges de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

1er tour

- Si une liste remporte la majorité absolue, il n'y a pas de second tour. Elle obtient d'office 50 % des sièges, l'autre moitié est répartie proportionnellement entre toutes les listes qui ont obtenu plus de 5 % des voix, y compris celle qui est arrivée en tête.
- Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Seules peuvent y participer les listes qui ont recueilli plus de 10 % des suffrages. Celles qui ont fait entre 5 et 10 % au 1er tour peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10 %.

2nd tour

- La liste qui arrive en tête gagne la moitié des sièges et toutes celles qui font au moins 5 % des voix (dont la liste en tête) se partagent l'autre moitié.

Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune. Une carte électorale est délivrée à toutes les personnes qui sont inscrites. La présentation de cette carte n'est pas obligatoire lors du vote mais il est impératif de se munir d'une pièce d'identité.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.



Justificatifs d'identité acceptés

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte du combattant, carte de fonctionnaire avec photo délivrée par le directeur du personnel d'une administration centrale, par les préfets ou par les maires au nom d'une administration de l'État, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, carte d'identité ou de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires, permis de chasser avec photo, titre de réduction de la SNCF avec photo. Titres en cours de validité sauf passeport et carte nationale d'identité qui peuvent être périmés.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

À savoir

Une personne peut détenir :

- Soit 1 procuration établie en France
- Soit 2 procurations établies à l'étranger
- Soit 1 établie en France et 1 à l'étranger

Une procuration est toujours résiliable, y compris le jour du scrutin, si en définitive le mandant vote lui-même avant le mandataire.

Vous pouvez établir une procuration pour 1 ou 2 tours et même plusieurs scrutins (municipales, européennes…). Faites votre procuration le plus tôt possible car il faut que les autorités puissent la transmettre à la mairie pour enregistrement.



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les prochaines élections du Parlement européen auront lieu **le dimanche 25 mai 2014 pour la France**. Elles permettront d'élire :

- 751 députés européens,
- représentant plus de 500 millions d'habitants et environ
- 388 millions d'électeurs dans les 28 États membres de l'Union.

Une fin d'année FESTIVE !



Violences conjugales : 1re réunion de travail

Après l'événement dramatique survenu sur Ézanville le 12 octobre dernier, le Maire a souhaité rencontrer des professionnels spécialisés sur cette question afin de réfléchir sur les dispositifs qui peuvent être mis en place sur la commune.

L'ensemble des femmes du Conseil Municipal, les membres du Conseil d'administration ainsi que le personnel du C.C.A.S. et le chef de la police municipale ont été conviés à cette réunion.

Cette rencontre de sensibilisation a permis d'aborder tous les aspects de la problématique.

Tous ont convenu de la difficulté d'accompagner les femmes victimes des violences conjugales afin de leur proposer des solutions pour les sortir de leur environnement dangereux.

Tous ont aussi convenu qu'il appartient à chacun d'entre nous d'être sensible à cette question afin d'être présent pour soutenir ces femmes dans leurs démarches.



En finir avec la pub ?



Depuis 2011, le SIGIDURS est engagé dans un **Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)**, dont l'objectif est de réduire de 27 kg par habitant la quantité des ordures ménagères et assimilées d'ici à 2015. Ce programme concerne dix-huit communes dont Ézanville et est composé de 9 actions dont une porte sur la *réduction des prospectus publicitaires*. Dans le cadre de celle-ci, 25 foyers ont participé à une opération « boîtes aux lettres témoins » en mai et juin derniers.

Les objectifs de cette démarche étaient doubles : estimer la quantité de prospectus publicitaires distribués et évaluer le respect de l'autocollant stop-pub.

Les résultats obtenus ont prouvé l'efficacité du stop-pub. En moyenne, chaque foyer a reçu **1,4 kg de prospectus le premier mois** (sans l'autocollant) et 0,2 kg le mois suivant (avec l'autocollant). En apposant un stop-pub sur sa boîte aux lettres, chaque foyer peut réduire sa quantité de déchets d'environ **15 kg par an**.

Suite à cette action, le SIGIDURS a créé un stop-pub. Cet autocollant est à disposition gratuitement et en libre-service à l'accueil de la mairie.

Le stop-pub est destiné aux personnes qui ne désirent pas recevoir de publicités. Il concerne tous les prospectus qui ne mentionnent ni nom, ni prénom et ni adresse des destinataires. L'information des collectivités continue en revanche à être distribuée.

Tribunes

Tribune du groupe majoritaire

En raison de la période préélectorale et des règles imposées par la loi, nous, la majorité du Conseil municipal, avons décidé de suspendre la publication de notre tribune politique.

La Majorité du conseil municipal

Tribune de l'opposition

Le Conseil municipal

Comment est-il constitué ?

Dans les communes de la taille d'Ézanville, les membres du conseil municipal sont élus au scrutin proportionnel de liste à 2 tours, avec prime accordée à la liste arrivée en tête. Ainsi, la liste victorieuse obtient déjà la moitié des sièges à pourvoir. L'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. **Ainsi, avec plus de 46 % des suffrages obtenus lors de l'élection de 2008, nous disposons de 6 sièges sur les 29 qui composent le conseil, ce qui ne nous permet pas de changer les choix de la majorité.**

Il est présidé par le maire, compte des adjoints qui, comme le maire, perçoivent une indemnité de fonction, et des conseillers municipaux.

Quel est son pouvoir ?

Le conseil représente les habitants. Il est compétent pour prendre toutes les décisions concernant la gestion communale. Il adopte des « délibérations », terme qui désigne les mesures votées.

Il vote notamment le budget communal préparé par le maire et ses adjoints, les taux d'imposition locale, crée et supprime des services publics municipaux, en fixe les tarifs, autorise les acquisitions et les cessions des biens communaux, approuve les emprunts de la commune, accorde les subventions… Il adopte le plan local d'urbanisme, détermine l'implantation des écoles primaires et maternelles publiques…

Comment fonctionne-t-il ?

Le conseil municipal élit le maire et fixe son règlement intérieur. Il doit se réunir au moins une fois par trimestre. L'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avec la convocation au minimum 5 jours avant la date du conseil. La séance est ouverte au public qui n'a pas le droit de s'exprimer. Il faut qu'un nombre minimum d'élus soient présents pour qu'une délibération soit valable.

N'importe quel citoyen peut contester et attaquer les délibérations du conseil.

Une Énergie nouvelle pour Ézanville

Retour sur…

10 décembre
Montage des chalets de Noël

18 décembre
Expo Peintres en herbe à la MDE



18 décembre
Foot du Service Jeunesse



Carnet

Novembre

Naissance
Janna Haddak, Clara Bacci, Issam Chakroune, Ethan Delaffom, Alexandre Delhopital Motte, Néné Diallo, Alexie Héron Martlé, Emirhan Kara, Lilou Korny, Alexis Luzi, Kendall Naïli, Mathilde Steimer, J udith Vasset Renard.

Décès
Francine Drag, Alexandra Rebelo, Roger Rousseau, Yvette Lecoq, Geneviève Fabien, Michel Soulié.

Décembre

Mariage
Sébouka Camara et Diabate Saran, Florence Caron et Alain Tenaillon, Jessica Taï-eb et David Barouk.

Décès
Marie-Thérèse Dhennin, Rachel Bodelle, Henriette Roland, Simone Goossens.

En bref…

Bilan positif pour les Rendez-vous de l'Emploi



Les 26 et 28 novembre derniers, Pôle Emploi organisait les rendez-vous de l'emploi sur son agence de Domont.
Près de 100 demandeurs d'emploi qui ont ainsi pu rencontrer en face-à-face des recruteurs locaux, façon « job dating ».
Pole Emploi a souhaité mettre en place ce mode de recrutement afin de faciliter les rencontres recruteurs/demandeurs d'emploi et mieux les accompagner dans les processus de recrutement. Les entreprises qui ont participé à cette opération se sont vues proposer plusieurs dispositifs d'aide au recrutement (présélection des candidats, évaluation des compétences, mise en place de contrats aidés…). En amont de l'événement, un travail de préparation des demandeurs d'emploi a également été engagé par le Pôle Emploi afin de maximiser leurs chances de retour à l'emploi.
Le bilan de cette 1re édition est très encourageant, puisque l'ensemble des postes proposés par les cinq recruteurs locaux (AVERY BERKEL, FLUNCH, ITAC, MTAIR et SOMAPACK) a été pourvu.

Récolte des sapins

Comme chaque année après les fêtes, le SIGIDURS procédera à la collecte des sapins de Noël le lundi 13 janvier 2014.
Merci à chaque résident de présenter son sapin sur le trottoir la veille au soir de la collecte.
Bonnes fêtes de fin d'années à tous !



Inscriptions aux Restos du Cœur

Les inscriptions au centre de Bouffémont, dont dépendent les habitants d'Ézanville, auront lieu tous les vendredis et les samedis matin jusqu'au 29 mars 2014 de 8 h 30 à 11 h 15.
Centre des Restaurants du Cœur, 17 Allée de la gare (face à la gare). Tél. : 01 39 91 84 93.

Logement social : renouvellement en ligne

Vous pouvez désormais renouveler votre demande de logement social en ligne.
Si vous le souhaitez, il n'est plus nécessaire de vous déplacer auprès d'un guichet enregistreur (organisme de logement social, mairie…).
Il vous suffit de vous munir de votre numéro unique d'enregistrement, de votre adresse électronique et de vous rendre sur le site :
www.demande-logement-social.gouv.fr

Recherche bénévoles

JALMALV Val d'Oise recherche des bénévoles prêts à s'investir dans l'accompagnement des personnes en fin de vie, après formation.

Un espace d'écoute et d'accueil s'est également ouvert au siège de l'association, dans les locaux de la Mairie de Saint-Prix, les mardis et jeudis de 14 h à 17 h. L'association recherche également des bénévoles pour assurer dans son local de Saint-Prix, l'une des activités suivantes :
- Permanence d'accueil et d'écoute téléphonique.
- Participation à des tâches administratives et de secrétariat.

Pour tous renseignements contactez-nous au 01 34 16 36 83.

Stage BAFA

La Fédération Léo Lagrange, en partenariat avec la Ville d'Ézanville et l'association La Main Solidaire, organise une formation au BAFA général (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs) du 15 au 22 février 2014 à Ézanville.

Pour tous renseignements, contacter le service Jeunesse et Familles au 01 39 35 95 82 ou La Main Solidaire 06 18 17 51 80 - Mainsolidaire@yahoo.fr

Nouvelle librairie au Jean Bart

Suite à la fermeture de l'Écritoire, le bar-tabac le Jean Bart proposera un service de librairie à compter du mois de janvier 2014.